

Observation 30 du 21/02/2023

Mr Hay Pierre

Cantilloux

86160 Brion

Madame Le Commissaire Enquêteur

Mairie de Brion

86160 Brion

Objet : Contribution

Brion, le 21 février 2023

Madame,

Je souhaite apporter un avis favorable au projet éolien des Mignaudières 2 pour les raisons suivantes :

- **Répondre à la crise énergétique :**
 - Garantir notre sécurité d'approvisionnement et ne plus dépendre du pétrole et du gaz
 - Production d'énergie à court terme (construction parc éolien en moins d'un an, contrairement au nucléaire notamment)
- **Répondre à la crise climatique :**
 - Energie décarbonée
 - Nécessité de réduire nos émissions de 48% d'ici 2023 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C
- **Création d'emplois :**
 - Entreprises locales pour les travaux
 - Centre de maintenance pour les éoliennes etc ...
- **Création de retombées locales**

- La zone de projet se situe dans les zones qui avaient été identifiées comme favorables dans le SRE (Schéma Régional Eolien)
- Zone de projet en dehors des zones de protection des espaces naturels et secteurs boisés
- Zone de projet en dehors des zones de protections patrimoniales et paysagères
- **Projet de 4 éoliennes permettant d'alimenter près de 30 000 personnes en électricité renouvelable**
 - Production = environ 65 GWh/an
 - Puissance totale = 22 MW (5,5 MW / éolienne) → Puissance conséquente pour un nombre d'éoliennes réduit, grâce à l'évolution technologique des éoliennes qui permettent de produire beaucoup plus de nos jours.
- Implantation cohérente avec le **paysage** : le long de la départementale et en continuité avec le premier parc
- **Des mesures d'accompagnement sont prévues pour favoriser l'insertion du projet dans le cadre de vie local :**
 - Participation à l'aménagement d'une place à Brion
 - Sentier pédagogique : implantation de panneaux d'informations aux abords du parc éolien afin de sensibiliser les personnes sur la transition énergétique et les informer sur l'énergie éolienne
 - Plantation d'arbres et d'arbustes
- **Projet à faible impact environnemental :**
 - Implantation uniquement sur des parcelles cultivées et drainées permettant de limiter les impacts sur la biodiversité
 - Aucune éolienne implantée sur les secteurs boisés, où les enjeux y sont plus importants
 - Aucune coupe ne sera faite : préservation de tous les boisements et les haies
- **Mesures en faveur de la biodiversité sont prévues, en vue de créer un gain écologique :**
 - Création d'une mare d'accompagnement pour favoriser la biodiversité
 - Création d'une prairie favorable à l'avifaune des plaines
- **Projet réalisé en concertation avec les élus des communes d'implantation**

D'autre part je réside au cœur du parc éolien des Mignaudières 1 : 500 mètres de mon habitation

Depuis 2016, je n'ai jamais constaté de gêne occasionné par le parc, à savoir aucune gêne sonore que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur de ma maison.

Cordialement

Mr Hay

Exploitant Agricole

Riverain le plus proche du Parc Mignaudières 1